

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 5 JANVIER 2021 À 19h30**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil Municipal, tenue le 5 janvier 2021 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Albert Lacroix préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1	Marc Antoine Leduc	Siège #2	Gilles Beaugard
Siège #3	Roland Charbonneau	Siège #4	Luc Laprade
Siège #5	Louiselle Trottier		

Absente : Siège #6 Jeannine Cardin

Tous formants quorum.

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence de semaine en semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel 2020-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux est de nouveau en vigueur avec le décret numéro 2020-074;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par enregistrement par cellulaire.

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'un enregistrement de cette réunion soit sur le site web de la municipalité;

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Maryse Desbiens est aussi présente à cette séance.

1- MOT DE BIENVENUE

Il est 19h30, le Maire Albert Lacroix déclare l'assemblée ouverte.

01-21

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Luc Laprade, appuyé par Gilles Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

Ordre du jour

- 1) Bienvenue
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Adoption du procès-verbal du 1er décembre 2020;
- 4) Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2020 à 19h30;
- 5) Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2020 à 19h45;
- 6) Dépôt et adoption des rapports;
- 7) Dépôt et adoption des comptes;

- 8) Adoption des salaires pour l'année 2021;
- 9) Autoriser les renouvellements suivants pour l'année 2021:
 - A- Fédération québécoise des Municipalités : 1503.83\$ plus taxes;
 - B- Québec Municipal, 143.06 \$ plus taxes;
 - C- Lavery, De Billy S.E.N.C.R.L. avocat forfait classique 1000.00 \$ / année plus taxes;
 - D- Le Groupe ACCisst, mutuelle CSST, 1000.00\$ plus taxes;
 - E- Le contrat de service informatique avec la Cie Infotech, 5340.00\$ plus taxes;
 - F- L'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 885.00\$ plus taxes;
 - G- Le SIUCQ, 1 261.80\$;
 - H- Solution Zen Média, hébergement site web au montant de 547.00\$ plus taxes;
 - I- La Cie Télus (ADT) du système d'alarme de la bibliothèque au montant de 209.71\$ taxes incluses;
- 10) Autoriser le versement d'un montant de 1530.00\$ à M. Daniel Dubé pour l'utilisation de son lac durant l'année 2021;
- 11) Modification de la résolution # 218-20 pour la vente du camion ambulance des PR;
- 12) Adoption du règlement # 549; ajout d'un arrêt au rang 11;
- 13) Demande de modification résolution : 203-20 pour l'autorisation de passage du Club ASAN;
- 14) Demande de soumission pour le pavage de la rue de l'École;
- 15) Résolution pour mandater Techni-Consultant à préparer les documents pour la réfection du rang Brodeur du programme de subvention RIRL et AIRRL au montant de 5950.00 \$ plus taxes;
- 16) Autoriser l'achat de livres 1 333.00 \$ et la réparation 566.00\$ pour la bibliothèque pour les mois de janvier, février, mars et avril prochain;
- 17) Autoriser un montant de 6500.00 \$ pour diverses activités de loisirs durant l'année 2021;
- 18) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19) Correspondances
- 20) Varia
- 21) Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

02-21 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER DÉCEMBRE 2020 À 19H30

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 1er décembre 2020 à 19h30 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

03-21 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2020 À 19h30

Il est proposé par Gilles Beaugard, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 7 décembre 2020 à 19h30 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

04-21 5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2020 À 19H45

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 7 décembre 2020 à 19h45 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

05-21 6- DÉPÔT ET ADOPTION DES RAPPORTS

Il est proposé par Gilles Beaugard, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les rapports suivants :

-	Rapport des Premiers Répondants		140.00 \$
-	Rapport des pompiers :	Travaux :	391.00 \$
		2 sorties :	1 282.50 \$

sont déposés et classés au mérite.

ADOPTÉ

06-21 **7- DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Gilles Beaugard, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

DÉCEMBRE 2020

Rapport des dépenses et résolution adoptés de la réunion du 1er et 7 décembre 2020	25 090.81 \$
Factures incompressibles acquittées du mois de décembre 2020	21 667.51 \$
TOTAL :	<u>46 758.32 \$</u>
Liste des factures à approuver	6 260.27 \$
Salaires, remboursements et déplacements	18 314.30 \$

ADOPTÉ

07-21 **8- ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2021**

Considérant qu'une rencontre a eu lieu avec le comité du personnel le 28 octobre 2020 afin de préparer les augmentations de salaires des employés municipaux pour l'année 2021 ;

Considérant que le comité du personnel a remis ses recommandations pour les augmentations de salaire et avantages sociaux 2021 au conseil municipal et qu'une rencontre a eu lieu le 16 novembre;

Considérant que le budget 2021 a été adopté le 7 décembre dernier et incluait l'augmentation des salaires et avantages sociaux des employés;

Il est proposé par Luc Laprade
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre aux employés les augmentations de salaire et les avantages sociaux selon les recommandations du comité du personnel et adopté lors du budget 2021.

ADOPTÉ

08-21 **9- ADOPTION DES RENOUVELLEMENTS**

Considérant que la liste des renouvellements pour l'année 2021 a été déposée au conseil :

- A-** Fédération québécoise des Municipalités : 1 503.83\$ plus taxes;
- B-** Québec Municipal, service internet 143.06 \$ plus taxes;
- C-** Lavery, De Billy S.E.N.C.R.L. avocat, forfait classique 1000.00 \$ / année plus taxes :
décision en attente
- D-** Le Groupe ACCisst, mutuelle CNESST, 1000.00\$ plus taxes;
- E-** Le contrat de service informatique avec la Cie Infotech, 5340.00\$ plus taxes;
- F-** L'association des directeurs municipaux (ADMQ) du Québec 885.00 \$ plus taxes;
- G-** Le SIUCQ 1 261.80\$;
- H-** Solution Zen Média, hébergement du site web au montant de 547.00 \$ plus taxes;
- I-** La Cie Télus (ADT) du système d'alarme de la bibliothèque 182.40 \$ plus taxes;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Rolland Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement des items de A à H pour un montant total de 10 863.09 \$ plus taxes (sauf l'item G, il n'y a pas de taxe).

Le renouvellement du forfait de la firme d'avocat est en attente, nous allons vérifier avec une firme provenant de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

09-21 10- LOCATION DU LAC

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Gilles Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à M. Daniel Dubé pour l'utilisation de son lac selon l'entente de la résolution # 40-07 au montant de 1530.00\$ pour l'année 2021.

ADOPTÉ

10-21 11- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 218-20

Considérant que le camion ambulance des PR avait été vendu par la résolution # 218-20;

Considérant que je n'ai aucune réponse de l'acheteur

Considérant que plusieurs personnes ont fait des offres :

Dannick Viens	375.00 \$
Patrice Houle	400.00 \$
Autodrome St-Guillaume :	600.00 \$
Normand Heppel	350.00 \$

Il est proposé par Luc Laprade, appuyé par Gilles Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution # 218-20 en donnant l'autorisation d'achat au plus haut soumissionnaire à l'autodrome St-Guillaume au montant de 600.00 \$

ADOPTÉ

11-21 12- ADOPTION DU RÈGLEMENT # 549

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène désire adopter un règlement concernant la circulation sur les chemins publics relevant de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2) permet notamment aux municipalités de fixer la vitesse des véhicules routiers, d'installer des passages pour les piétons, de déterminer des zones d'arrêts, ainsi que de prescrire les trajets obligatoires et les accès interdits à l'égard des véhicules lourds sur les chemins publics relevant de leur responsabilité respective;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil 1^{er} décembre et qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de cette même séance;

Il est proposé par Luc Laprade
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement numéro 549 soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Preamble

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Titre

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement numéro 549 concernant la circulation* ».

ARTICLE 3 Code de la sécurité routière

Aucune disposition du présent chapitre ne doit être interprétée comme dispensant des obligations prévues par le *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2) et ses règlements.

ARTICLE 4 Pouvoirs concernant la signalisation

La personne désignée par la municipalité est autorisée à installer, en respectant les normes de fabrication et d'installation établies par le ministre des Transports et consignées dans un manuel de signalisation routière tel que prévu au *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C.24.2) et ses amendements, la signalisation appropriée afin d'ajouter l'arrêt obligatoire à l'endroit déterminé par le présent règlement.

ARTICLE 5 Panneaux d'arrêt

Une signalisation appropriée « arrêt » doit être installée sur le rang 11 au coin de la route des Loisirs dans les deux (2) sens.

ARTICLE 6 Infraction relative aux panneaux d'arrêt

Le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette qui fait face à un panneau d'arrêt identifié conformément aux articles 5 du présent règlement doit immobiliser son véhicule et céder, le cas échéant, le passage à tout véhicule qui, circulant sur une autre chaussée, s'engage dans l'intersection ou se trouve à une distance telle qu'il y a danger d'accident.

Quiconque omet de se conformer au premier alinéa commet une infraction, laquelle est punissable par la voie du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2).

ARTICLE 7 Administration et application

L'application du présent règlement est confiée à la Sûreté du Québec.

ARTICLE 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

12-21

13- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 203-20, PASSAGE MOTONEIGE, ASAN

Considérant que nous avons reçu une demande de passage du club de Motoneige ASAN qui a été acceptée tels que présenter à la résolution # 203-20

Considérant qu'il y a eu une erreur dans la demande sur l'endroit du passage;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc
Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution # 203-20 aux endroits suivants:

1. Aux limites de la route des Loisirs et de la route Doyon à Saint-Germain de Grantham;
2. ~~1026, 11^e Rang et au 820, 11^e Rang~~, enlever et remplacer par;
3. Entre le 1026 et le 1110 du rang 11;
4. Entre le 770 et le 812 du rang 11

ADOPTÉ

13-21

14- DEMANDE DE SOUMISSION POUR DU PAVAGE RUE DE L'ÉCOLE

Considérant que la rue de l'École a besoin d'être resurfacée;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc
Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions de resurfaçage pour la rue de l'École sur une largeur d'environ 18 pieds pour un montant d'environ 50 000.00 \$.

D'ajouter les endroits suivants :

Sur le rang 11 d'une longueur de 26 et la largeur de 21 soit 546 pieds carrés;
Sur la route des Loisirs d'une longueur de 13 pieds par 23 pieds de large soit 299 pieds carrés.

ADOPTÉ

14-21

15- MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS DU PROJET RANG BRODEUR RIRL ET AIRRL

Considérant que nous devons faire des travaux de réfection sur le rang Brodeur avec le programme de subvention RIRL et AIRRL;

Considérant que nous avons besoin d'assistance pour mener à bien les travaux selon les modalités des programmes de subvention;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Il est appuyé par Luc Laprade

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Techni-Consultant à nous donner l'assistance requise pour la réfection du rang Brodeur au montant de 5950.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

15-21

16- ACHAT ET RÉPARATION DE LIVRES

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de livres au montant de 1333.00\$ et la réparation pour 566.00 \$ pour les mois de janvier, février, mars et avril prochain.

ADOPTÉ

16-21

17- ACTIVITÉS DES LOISIRS 2021

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un montant de 6500.00\$ à la directrice générale pour la préparation de diverses activités de loisirs pour les citoyens de la municipalité pour l'année 2021. Chaque activité doit être présentée et autorisée par le conseil municipal.

ADOPTÉ

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Un avis a été publié sur le site web de la municipalité afin d'informer nos citoyens que la réunion régulière sera déroulée à huis clos et qu'ils avaient jusqu'à 19h pour soumettre leur question à la directrice générale.

Aucune question n'a été reçue.

19- CORRESPONDANCE

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

20- VARIA

Aucun item.

17-21

21- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Roland Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 19h50.

Je, Albert Lacroix, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

Albert Lacroix
Maire

Maryse Desbiens,
Directrice générale / secrétaire-trésorière